



Choix du statut juridique pour ouverture magasin

Par **giselou**, le **28/02/2016 à 16:09**

Bonjour, j'envisage d'ouvrir un magasin avec 1 associé. Sachant que je travaillerai seul dans celui-ci, quel statut conviendrait le mieux : SARL ou SAS ? négalitaire ? gérant et statut salarié + 1 associé ou co-gérants ? Je vous remercie de votre réponse.
Cordialement,
Giselou

Par **morobar**, le **29/02/2016 à 07:41**

Pas de réponse juridique possible, vous avez un choix à effectuer en fonction de vos relations personnelles, de la situation sur place, de vos objectifs en terme de revenus, exercice du pouvoir de décision, protection sociale, droit au chômage...

Par **Jpass**, le **29/02/2016 à 10:40**

Bonjour, Si vous travaillez seul, pourquoi prenez vous un associé ? Quelle sera la répartition du capital ?
Cordialement.